Tarification

Délibérée lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2024

TARIFS DES STATIONNEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGES ET ENCLOS*

Stationnement payant du 1er décembre au 30 avril.
Gratuité fixée à 1 heure tous les jours.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 20%)	
	Parking de l'Alpe de Venosc (ouvrage)	Parking des Glaciers (enclos)
Jusqu'à 1h	GRATUIT	GRATUIT
1h à 2h	4,00 €	1,50 €
2h à 3h	8,00 €	3,00 €
3h à 4h	12,00 €	4,50 €
4h à 5h	16,00 €	6,00 €
5h à 6h	20,00 €	7,50 €
6h à 7h	24,00 €	9,00 €
7h à 8h	28,00 €	10,50 €
8h à 9h	32,00 €	12,00 €
9h à 10h	36,00 €	13,50 €
10h à 11h	40,00 €	15,00 €
Journée	40,00 €	15,00 €
Semaine	150,00 €	40,00 €
Abonnement saison	460,00 €	
Année	500,00 €	
Coût carte d'abonnement	10,00 €	

*** Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) déductible pour les professionnels*

Accessibilité des parkings

Parking de la Passerelle : gratuit pour les bus, règlement par horodateur sur place pour les camping-cars.

Parking des Glaciers : achat à la borne sur place, pas de possibilité de réservation.

Parking de l'Alpe de Venosc (couvert) : achat à la borne sur place.

TARIFS DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Zone payante du 1er janvier au 31 décembre.
Occupation limitée à 2 semaines consécutives.
Pas de réservation possible.
20 places en saison hivernale et 60 en saison estivale.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)
1 jour	18,00 €
2 jours	33,00 €
3 jours	48,00 €
4 jours	66,00 €
5 jours	81,00 €
6 jours	96,00 €
7 jours	110,00 €
Forfait post-stationnement : 110,00 €	

Ne pas jeter sur la voie publique.

Informations générales

Résidents particuliers :

▸ Tarif préférentiel pour un abonnement dans la zone d'habitation.

▸ Possibilité d'opter pour une zone périphérique si le logement est hors zone payante.

Professionnels et salariés (résidents ou non) :

▸ Abonnement dans la zone d'activité professionnelle.

▸ Les résidents doivent choisir entre leur zone d'habitation ou de travail (non cumulables).

Professionnels mobiles (résidents ou non) :

▸ Abonnement toutes zones pour les activités nécessitant des déplacements fréquents.

▸ Les codes APE/NAF éligibles sont consultables sur le site de la mairie.

CONDITIONS DE GRATUITÉ

▸ 30 min gratuites par jour (1 h le samedi).

▸ Places arrêt minute : 30 min max.

▸ Gratuit pour les titulaires de carte CMI/PMR.

▸ Gratuité pour les véhicules de service public, sécurité, secours et urgence.

▸ Professionnels de santé et d'action sociale éligibles (codes APE/NAF sur le site de la Mairie).

Zone de stationnement Escalons / Danchère payante
du 25 avril au 25 septembre, de 8h à 19h.

Bons plans

▸ Le parking des Glaciers offre un tarif plus avantageux à la semaine.

▸ Vous pouvez stationner dans les zones périphériques et rejoindre le centre station via les navettes gratuites.

▸ Les horaires et arrêts des navettes sont accessibles via ce QR code :

Google Play

App Store

Guide Pratique STATIONNEMENT

Saison hivernale

Commune les 2 alpes Mont de Lans - Venosc

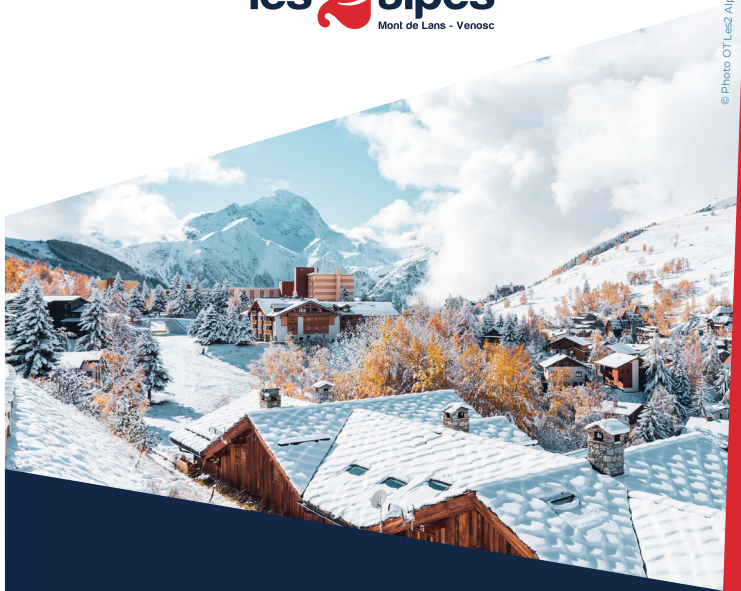

© Photo OT Les2 Alpes

La Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en 2019, réforme en profondeur les politiques publiques de transport. Elle s'articule autour de quatre axes :

▸ Améliorer les transports du quotidien avec des solutions plus accessibles et efficaces.

▸ Accélérer la transition écologique via les mobilités douces et les infrastructures adaptées.

▸ Renforcer la gouvernance locale, avec davantage de responsabilités pour les collectivités.

▸ Encourager l'innovation, notamment par les services numériques de mobilité.

Depuis 2019, le cadre réglementaire a évolué et la nouvelle équipe municipale a choisi de se saisir du sujet pour rattraper le retard.

Attentes et bénéfices pour le territoire :

▸ Mise en conformité avec la LOM (ex : développement de pistes cyclables).

▸ Réduction de l'usage de la voiture, cohérente avec les enjeux écologiques.

▸ Amélioration de l'attractivité du centre-station, pensé pour les mobilités douces (navettes, piétons, cycles).

▸ Nouvelle source de revenus pour financer la transition, sans hausse des impôts locaux.

Zones de **Stationnement**

2 zones tarifaires
- Zone cœur de station
- Zone périphérique

3 zones de résidence
- Périphérie 1 - Entrée de station
- Cœur de station
- Périphérie 2 - Fin de station

+ D'INFOS

Comment souscrire à un abonnement ? Plus d'infos en flashant ce QR Code !

ZONE PAYANTE DE 8H À 19H DU 1ER DÉCEMBRE AU 30 AVRIL

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)	
	Zone cœur de station	Zones périphériques
Jusqu'à 30 min du dimanche au vendredi et 1h le samedi	GRATUIT	GRATUIT
30 min à 1h	3,00 €	2,00 €
1h à 2h	6,00 €	4,00 €
2h à 3h	9,00 €	6,00 €
3h à 4h	12,00 €	8,00 €
4h à 5h	15,00 €	10,00 €
5h à 6h	18,00 €	12,00 €
6h à 7h	21,00 €	14,00 €
7h à 8h	23,00 €	16,00 €
8h à 9h	26,00 €	18,00 €
9h à 10h	28,00 €	21,00 €
Journée	**30,00 €**	**25,00 €**
Semaine	**100,00 €**	**80,00 €**
Forfait post-stationnement	30,00 €	25,00 €

** Les modalités de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public*

ABONNEMENTS DES STATIONNEMENTS DE VOIRIE*

DÉSIGNATION		TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)	
		Zone cœur de station zone unique	Zones périphériques une des deux zones
▸ Particuliers ▸ Professionnels ▸ Salariés résidents zone de stationnement selon le lieu d'habitation ou d'activité professionnelle	**Mois**	35,00 €	25,00 €
	Saison hiver	120,00 €	100,00 €
	Année	150,00 €	120,00 €
▸ Professionnels ▸ Salariés non-résidents zone de stationnement selon le lieu d'activité professionnelle	**Mois**	45,00 €	35,00 €
	Saison hiver	150,00 €	120,00 €
	Année	180,00 €	140,00 €
▸ Professionnels mobiles résidents Abonnement toutes zones	**Année**	390,00 €	
	Samedi saison hiver	80,00 €	
	Samedi année	100,00 €	
▸ Professionnels mobiles non-résidents Abonnement toutes zones	**Année**	460,00 €	
	Samedi saison hiver	95,00 €	
	Samedi année	120,00 €	
Gratuités	Personnes à mobilité réduite (PMR)		
	Professionnels de santé et d'action sociale **[en intervention]**		
	Missions de service public, de sécurité, de secours et d'urgence		

** Les modalités et les zones de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public*